

Délibération N° DEL-2022-071

Le lundi 30 mai 2022 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 24 mai 2022, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, M. Christophe MOUTAUD, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, M. Thierry BAILLET, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, M. Damien MONTEIL, Mme Olivia BOULANGER, Mme Zelinda SCHALLER, M. Chaarani MROIVILI, Mme Claire MORY, M. Benoît LASCOUX, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI

Dépôts de pouvoir : Mme Fahousia HOUMADI donne procuration à Mme Bernadette AUPETIT, Mme Sabine ADRIEN donne procuration à M. François VALLES, Mme Christelle BRUNET donne procuration à M. Christophe MOUTAUD, M. Jonathan WEINBERG donne procuration à Mme Bernadette AUPETIT, M. Patrick DUBOIS donne procuration à M. Benoît LASCOUX, M. Eric CORREIA donne procuration à M. Benoît LASCOUX, Mme Mary-Line COINDAT donne procuration à Mme Claire MORY, Mme Martiale ROBERT donne procuration à M. Michel VERGNIER, Mme Sylvie BOURDIER donne procuration à M. Gilles BRUNATI, M. Thierry DELAITRE donne procuration à Mme Corinne TONDUF

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Jean-Baptiste CONTARIN est désigné secrétaire de séance.

Administration générale

25. Remise en état du Mémorial de la Résistance

Rapporteur : Marie-Françoise FOURNIER

Le Mémorial de la Résistance situé avenue Charles de Gaulle nécessite aujourd'hui un nettoyage complet.

Un devis nous a été transmis d'un montant de 3 198,50 € HT.

Afin de procéder à ces travaux, la Ville de Guéret sollicite une demande de financement auprès de l'Office National des Anciens Combattants à hauteur de 80 % de la somme, la Ville financerait cette remise en l'état à hauteur des 20 % restants.

adoptée à l'unanimité

FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,



Marie-Françoise
FOURNIER

Accusé de réception en préfecture
023-212309603-20220530-lmc120220000071-DE
Date de télétransmission : 01/06/2022
Date de réception préfecture : 01/06/2022